

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 023-252302005-20231013-202326-DE

SLO

# SIAEP DE LA ROZEILLE

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2022**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 .....	8
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes .....	16
3.	Indicateurs de performance .....	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	21
4.	Financement des investissements .....	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	Amortissements .....	23
4.4.	Travaux réalisés en 2021.....	23
4.5.	Prévision de travaux pour l'amélioration de l'exploitation et du service d'eau potable .....	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT) .....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	26

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP DE LA ROZELLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alleyrat, Arfeuille-Châtain, Auzances, Beissat, Bellegarde-en-Marche, Bosroger, Brousse, Bussière-Nouvelle, Chambonchard, Champagnat, Chard, Charron, Châtelard, Fontanières, La Chaussade, La Serre-Bussière-Vieille, La Villetelle, Le Chauchet, Le Compas, Les Mars, Lioux-les-Monges, Lupersat, Magnat-l'Étrange, Mainsat, Mautes, Montier-Rozeille, Néoux, Peyrat-la-Nonière, Pontcharraud, Poussanges, Puy-Malsignat, Reterre, Rougnat, Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Avit-de-Tardes, Saint-Domet, Saint-Frion, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Julien-la-Genête, Saint-Julien-le-Châtel, Saint-Maixant, Saint-Médard-la-Rochette, Saint-Pardoux-le-Neuf, Saint-Priest, Saint-Silvain-Bellegarde, Sainte-Feyre-la-Montagne, Sannat, Sermur, Tardes
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 23/11/2007  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en  régie
- régie avec prestataire de service
  - régie intéressée
  - gérance
  - délégation de service public : affermage
  - délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Lyonnaise des Eaux SUEZ Environnement
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2008
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant n°1 signé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour intégration des équipements du dernier réservoir de Magnat (Moulin Grand), les débitmètres du Bezut et le programme d'analyses complémentaires imposés par l'ARS.
  - Avenant n°2 signé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour l'intégration des équipements de comptage à la station de Magnat, un surpresseur au réservoir de Chabouteix, mise en place d'un accès aux données SEVE pour la collectivité, traitement des surconsommations suit à la loi Warsmann, respect des dispositions concernant les travaux en voisinage de réseaux existants, mise à jour de la formule d'actualisation.
  - Avenant n°3 signé le 12 septembre 2015 pour améliorer l'outil SEVE, modification de la prise en charge des branchements neufs, intégration du d'ozone dans les prestations du marché.
  - Avenant n°4 signé le 23 mars 2021 pour la modification du régime de la TVA.
- Nature exacte de la mission du prestataire :
  - Gestion du service comprenant le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la mise en service des branchements, la relève des compteurs, l'application du règlement de service, la retrocession de la part syndicale.
  - Gestion des abonnés avec l'accueil des abonnés et traitement des doléances des clients, facturation, encaissements.
  - Entretien de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des accessoires du réseau, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
  - Renouvellement des branchements, des compteurs, des canalisations (si inférieur à 6 m).

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 12 722 habitants au 31/12/2022 (12 641 au 31/12/2021).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 432 abonnés au 31/12/2022 (8 397 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

SLO

ID : 023-252302005-20231013-202326-DE

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Alleyrat	88	83	4	87	-1.14%
Arfeuille-Châtain	142	137	10	147	3.52%
Auzances	781	702	92	794	1.66%
Beissat	37	35	2	37	0.00%
Bellegarde-en-Marche	246	215	30	245	-0.41%
Bosroger	72	71	2	73	1.39%
Brousse	24	17	7	24	0.00%
Bussière-Nouvelle	70	60	9	69	-1.43%
Chambonchard	68	53	16	69	1.47%
Champagnat	326	302	24	326	0.00%
Chard	105	96	8	104	-0.95%
Charron	159	140	20	160	0.63%
Châtelard	34	32	2	34	0.00%
Fontanières	165	151	18	169	2.42%
La Chaussade	70	63	7	70	0.00%
La Serre-Bussière-Vieille	110	102	10	112	1.82%
La Villetelle	129	119	10	129	0.00%
Le Chauchet	60	55	6	61	1.67%
Le Compas	156	137	14	151	-3.21%
Les Mars	146	133	15	148	1.37%
Lioux-les-Monges	35	33	2	35	0.00%
Lupersat	261	245	18	263	0.77%
Magnat-l'Étrange	215	200	8	208	-3.26%
Mainsat	398	371	38	409	2.76%
Mautes	197	181	16	197	0.00%
Moutier-Rozeille	301	272	28	300	-0.33%
Néoux	242	219	20	239	-1.24%
Peyrat-la-Nonière	337	306	29	335	-0.59%
Pontcharraud	94	87	3	90	-4.26%
Poussanges	110	97	15	112	1.82%
Puy-Malsignat	99	89	11	100	1.01%
Reterre	176	158	20	178	1.14%
Rougnat	351	318	33	351	0.00%
Saint-Alpinien	201	187	13	200	-0.50%



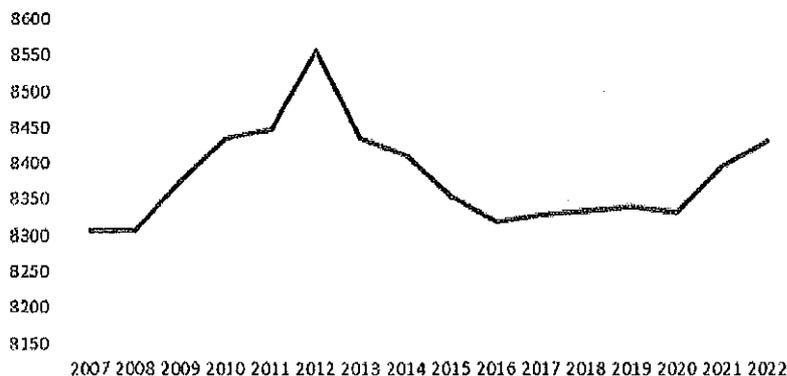
Saint-Amand	246	234	11	245	-0.41%
Saint-Avit-de-Tardes	129	119	12	131	1.55%
Saint-Domet	152	146	9	155	1.97%
Saint-Frion	157	149	8	157	0.00%
Sainte-Feyre la Montage	83	78	4	82	-1.20%
Saint-Georges-Nigremont	123	117	4	121	-1.63%
Saint-Julien-la-Genête	145	133	14	147	1.38%
Saint-Julien-le-Châtel	108	99	10	109	0.93%
Saint-Maixant	135	132	3	135	0.00%
Saint-Maurice Près de Crocq	2	2	0	2	0.00%
Saint-Médard-la-Rochette	178	173	7	180	1.12%
Saint-Pardoux-le-Neuf	123	114	11	125	1.63%
Saint-Priest	156	141	20	161	3.21%
Saint-Sylvain-Bellegarde	142	124	18	142	0.00%
Sannat	297	262	34	296	-0.34%
Sermur	120	113	9	122	1.67%
Tardes	95	85	10	95	0.00%
<b>Total</b>	<b>8 396</b>	<b>7 687</b>	<b>744</b>	<b>8 431</b>	<b>0.42%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,63 abonnés/km au 31/12/2022 (7,62 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,51 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,50 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 81,27 m³/abonné au 31/12/2022 (84,44 m³/abonné au 31/12/2021).

Evolution du nombre d'abonnés



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

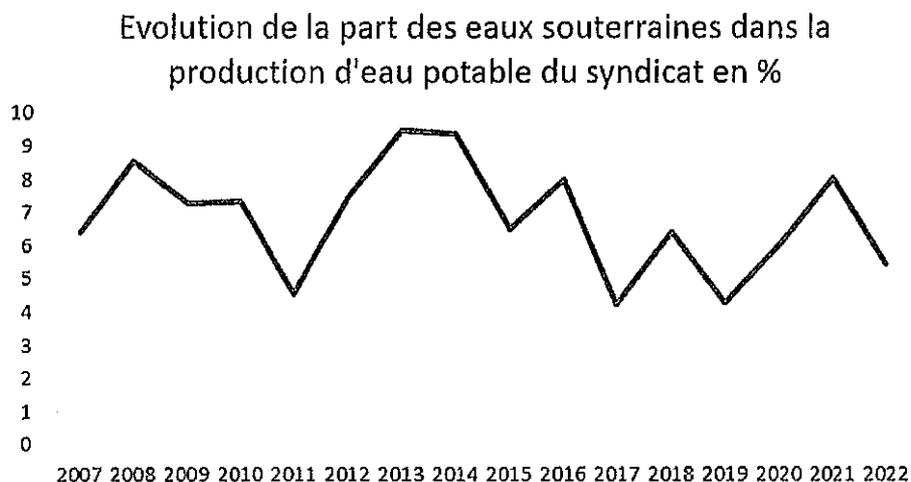


Le service public d'eau potable prélève 1 515 121 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (1 512 549 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Captage Creux du Loup	souterraine	100 m <sup>3</sup> /j	121 676	82 218	-32,43%
Captage Le Puy Des Vergnes	souterraine	100 m <sup>3</sup> /j			
Captage Mansoulet	souterraine	100 m <sup>3</sup> /j			
Prise d'eau sur la Rozeille	surface	8 000 m <sup>3</sup> /j	1 390 873	1 432 903	3,02%
<b>Total</b>		<b>8 300 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>1 512 549</b>	<b>1 515 121</b>	<b>0,17%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 5,43 %.



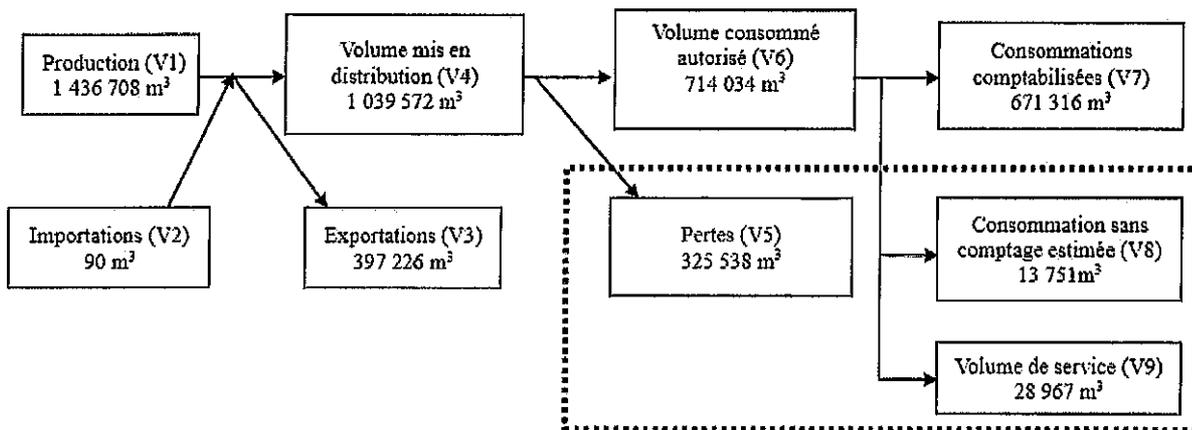
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production



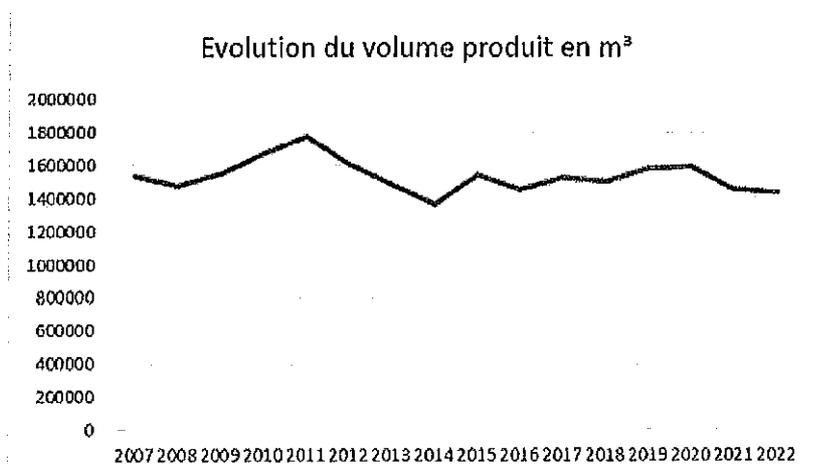
Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Magnat l'Etrange (Beissat) - 1962	8 000 m³/j - Filière Physico-chimique complète : Pré-ozonation, reminéralisation au lait de chaux et gaz carbonique, coagulation, floculation sur décanteurs « Actiflo », avec chlorure ferrique et polymères, filtration sur lits de sable, traitement d'affinage par post-ozonation avec filtre à charbon actif en grain et désinfection finale au chlore gazeux.
Usine de Lachaud à Poussanges - 1963	300 m³/j -

SLO

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Captage Creux du Loup	40 559	27 406	-32,43%	100
Captage Le Puy Des Vergnes	40 559	27 406	-32,43%	100
Captage Mansoulet	40 558	27 406	-32,43%	100
Barrage de Magnat	1 329 390	1 354 490	1,88%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 451 066</b>	<b>1 436 708</b>	<b>-0,99%</b>	<b>80</b>



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Sans objet

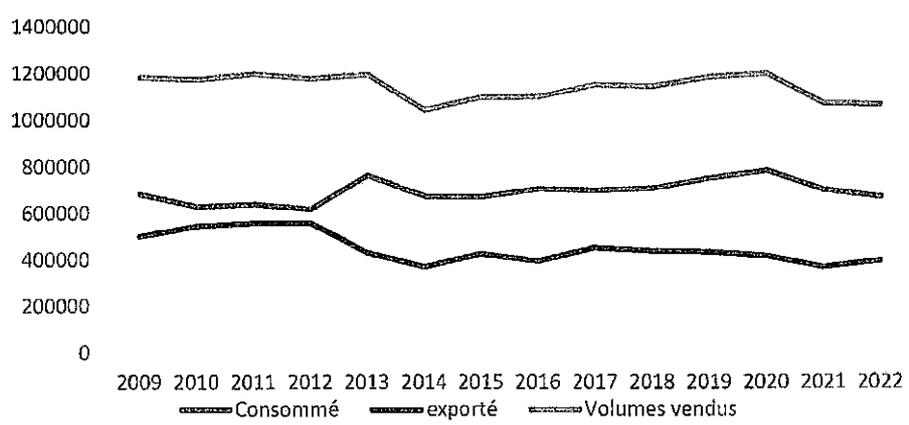
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	701 622	671 316	-4,32%
Abonnés non domestiques			-
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>701 622</b>	<b>671 316</b>	<b>-4,32 %</b>
Service de la ville d'Aubusson	153 254	187 202	22,15%
Service du SIAEP Evaux Chambon Budelière	208 378	201 953	-3,08%
Service du SIAEP Saint-Sulpice les Champs Vallière	2 450	2 649	8,12%
Service du SIAEP Haute Vallée de la Creuse	0	0	-
Service du SIAEP Haut Cher	409	1 041	154,52%
Service du SIAEP Saint-Loup Saint-Chabrais	5 800	4 263	-26,50%
Service de Tardettes	0	118	-
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>370 293</b>	<b>397 226</b>	<b>+7,27%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Evolution des volumes vendus



1.6.5. *Autres volumes*

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	13 019	13 751	5,62%
Volume de service (V9)	49 272	28 967	-41,21%

1.6.6. *Volume consommé autorisé*

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	701 622	714 034	-1,77%

1.7. *Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)*

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 076,9 kilomètres au 31/12/2022 (1 101,514 au 31/12/2021).

Tarification de l'eau et recettes du service

1.8. *Modalités de tarification*

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/07/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	44,21 € TTC au 01/01/2022 sans déplacement
	78,97 € TTC au 01/01/2022 avec déplacement
	47,51 € TTC au 01/01/2023 sans déplacement
	92,35 € TTC au 01/01/2023 avec déplacement

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 023-252302005-20231013-202326-DE

SLO

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	47,00 €	47,00 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,6632 €/m <sup>3</sup>	0,6632 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 101 à 500 m <sup>3</sup>	0,6297 €/m <sup>3</sup>	0,6297 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 501 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,5976 €/m <sup>3</sup>	0,5976 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 10 000 m <sup>3</sup>	0,26 €/m <sup>3</sup>	0,26 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	57,54 €	60,00 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,8474€/m <sup>3</sup>	0,9810€/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 101 à 500 m <sup>3</sup>	0,8081€/m <sup>3</sup>	0,9418€/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 501 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,7687 €/m <sup>3</sup>	0,9320 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 10 000 m <sup>3</sup>	0,5885 €/m <sup>3</sup>	0,7848 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Taxes</b>			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
<b>Redevances</b>			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m <sup>3</sup>	0,23 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/10/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 18/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 22/10/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 28/11/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable.

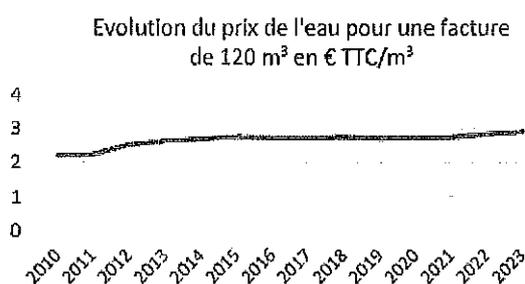
## 1.9.Facture d'eau type (D102.0)



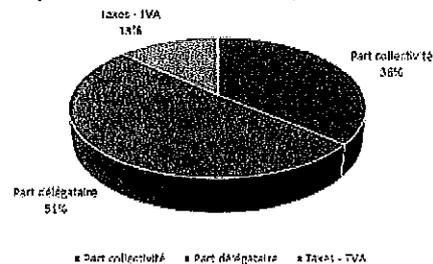
Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	47,00	47,00	0,00 %
Part proportionnelle	78,91	78,91	0,00 %
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	<b>125,91</b>	<b>125,91</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	61,09	60	-1,78 %
Part proportionnelle	107,11	116,94	+9,18 %
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	<b>168,20</b>	<b>176,94</b>	<b>+5,19 %</b>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	-	-	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0 %
VNF Prélèvement : .....	-	-	-
Autre : .....	-	-	-
TVA	17,70	18,18	+2,71%
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>45,30</b>	<b>45,78</b>	<b>+1,06 %</b>
<b>Total</b>	<b>339,41</b>	<b>348,63</b>	<b>+2,72 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,83</b>	<b>2,90</b>	<b>+2,41 %</b>

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**



Répartition du montant de la facture de 120 m<sup>3</sup>



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

SLO

ID : 023-252302005-20231013-202326-DE

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2023 en €/m <sup>3</sup>
Alleyrat	2,83	2,90
Arfeuille-Châtain	2,83	2,90
Auzances	2,83	2,90
Beissat	2,83	2,90
Bellegarde-en-Marche	2,83	2,90
Bosroger	2,83	2,90
Brousse	2,83	2,90
Bussière-Nouvelle	2,83	2,90
Chambonchard	2,83	2,90
Champagnat	2,83	2,90
Chard	2,83	2,90
Charron	2,83	2,90
Châtelard	2,83	2,90
Fontanières	2,83	2,90
La Chaussade	2,83	2,90
La Serre-Bussière-Vieille	2,83	2,90
La Villetelle	2,83	2,90
Le Chauchet	2,83	2,90
Le Compas	2,83	2,90
Les Mars	2,83	2,90
Lioux-les-Monges	2,83	2,90
Lupersat	2,83	2,90
Magnat-l'Étrange	2,83	2,90
Mainsat	2,83	2,90
Mautes	2,83	2,90
Moutier-Rozeille	2,83	2,90
Néoux	2,83	2,90
Peyrat-la-Nonière	2,83	2,90
Pontcharraud	2,83	2,90
Poussanges	2,83	2,90
Puy-Malsignat	2,83	2,90
Reterre	2,83	2,90
Rougnat	2,83	2,90
Saint-Alpinien	2,83	2,90
Saint-Amand	2,83	2,90

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 023-252302005-20231013-202326-DE

SLO

Saint-Avit-de-Tardes	2,83	2,90
Saint-Domet	2,83	2,90
Saint-Frion	2,83	2,90
Saint-Georges-Nigremont	2,83	2,90
Saint-Julien-la-Genête	2,83	2,90
Saint-Julien-le-Châtel	2,83	2,90
Saint-Maixant	2,83	2,90
Saint-Médard-la-Rochette	2,83	2,90
Saint-Maurice Près de Crocq	2,83	2,90
Saint-Pardoux-le-Neuf	2,83	2,90
Saint-Priest	2,83	2,90
Saint-Silvain-Bellegarde	2,83	2,90
Sainte-Feyre-la-Montagne	2,83	2,90
Sannat	2,83	2,90
Sermur	2,83	2,90
Tardes	2,83	2,90

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 894 749 m<sup>3</sup>/an (701 622 m<sup>3</sup>/an en 2021) (hors VEG).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation du prix de l'eau provient uniquement de l'augmentation de la part du délégataire conformément à son contrat.

## 1.10. Recettes

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
1er versement (septembre année N)	452 085,84	475 657,69	+5,21%
2ème versement (février année N+1)	526 404,16	459 548,62	-12,70%
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>978 490</b>	<b>935 206,31</b>	<b>+4,42%</b>

**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 080 366	1 141 724	+5,68%
<i>dont abonnements</i>	498 245	548 179	+10,02%
Recette de vente d'eau en gros	206 895	212 694	+2,80%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	8 555	19 616	129,29%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 287 261</b>	<b>1 374 035</b>	<b>1,48%</b>
Recettes liées aux travaux	50 495	34 243	-32,16%
Autres recettes (préciser) facturation et recouvrement redevance – Facturation et recouvrement autres comptes de tiers – Autres produits accessoires (voir RAD chap 4 – Détail des produits)	29 468	34 111	26,75 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>79 963</b>	<b>68 354</b>	<b>-14,52%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 367 224</b>	<b>1 476 500</b>	<b>7,99%</b>

**Recettes Agence de l'eau :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevances pour pollution d'origine domestique	140 373	147 615	5,16%
<b>Total des recettes</b>	<b>140 373</b>	<b>147 615</b>	<b>5,16%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 2 559 321,31 € (2 486 087,15 € au 31/12/2021).

## 2. Indicateurs de performance

### 2.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	55	0	69	0
Paramètres physico-chimiques	61	1	71	0

La non-conformité physico-chimiques a été relevée concernant la conductivité et l'équilibre calco-carbonique à :

Station de la Rozeille :

Trois dépassements de référence de qualité sur le paramètre Equilibre calco-carbonique ont été constatés (eau agressive). Ce phénomène se répète depuis 2021. Un audit va être mené en 2023 pour établir les raisons de ces dépassements.

Station de Poussanges :

Les deux dépassements de référence de qualité sur les paramètres « Conductivité » et « Equilibre calcocarbonique » sur la station de Poussanges sont dus à la faible minéralisation de l'eau brute et au traitement de neutralisation sans remise à l'équilibre (eau agressive)

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	94,7 %	100 %

### 2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des

collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(2)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(2)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>110</b>

- (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

## 2.3. Indicateurs de performance du réseau

### 2.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

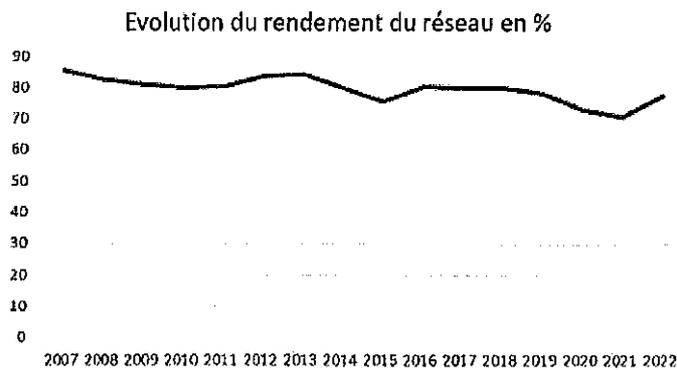
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_7}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	70,68%	77,34 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	2,82	2,83
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	64,91%	64,58%



### 2.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_3 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,94 m<sup>3</sup>/j/km (1,31 en 2021).

### 2.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

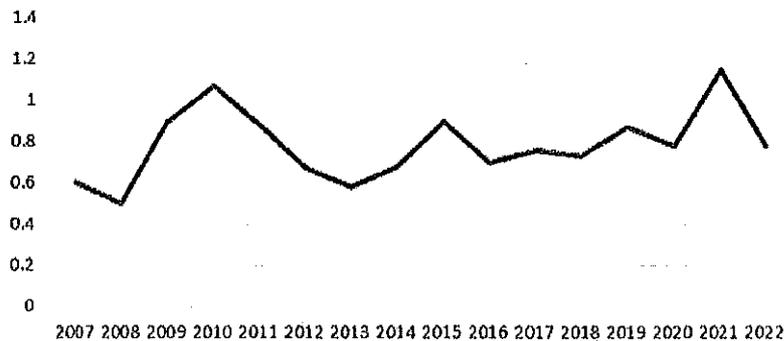


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 0,83 m<sup>3</sup>/j/km (1,15 en 2021).

### Evolution indice de perte linéaire de perte en m<sup>3</sup>/j/km



#### 2.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	-	-	-	1,61	0,03	0	3,134	0,6	0,64	0,74	3,986

Au cours des 5 dernières années, 9,1 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,362 % (0,067 % en 2021).

#### 2.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 023-252302005-20231013-202326-DE

SLO

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

## 3. Financement des investissements

### 3.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	9218	9202
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %

### 3.2. Montants financiers



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	741 562,99	549 479,55
Montant remboursé durant l'exercice en € dont	213 967,59	208 763,42
En capital	182 083,28	192 083,44
En intérêt	29 004,67	16 679,98

La durée de l'extinction de la dette est de 1,28 ans à compter du 31/12/2022.

### 3.3. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 752250,54 € (558 315,41€ en 2021).

### 3.4. Travaux réalisés en 2022



Les travaux réalisés en 2022 sont les suivant :

- Etude du patrimoine, diagnostic et schéma directeur eau potable (suite)
- Divers travaux sur le réseau (terrassement, travaux )
- Réhabilitation de la filière boues à la station de Magnat l'Etrange (fin)

CVM Rougnat  
Forages (fin)  
DUP La Chaudrue  
Levés topo bathymétriques au barrage  
Analyses en continu, rapport auscultation barrage  
Analyses CVM sur le territoire du syndicat

**TOTAL**

Des travaux sont réalisés tous les ans tels que l'entretien des espaces verts (Zones Nord et Sud),  
entretien du barrage, vidange de la lagune.

### **3.5.Prévision de travaux pour l'amélioration de l'exploitation et du service d'eau potable**



**TRAVAUX PREVUS EN 2023 :**

Etude du patrimoine, diagnostic et schéma directeur eau potable (fin)  
CVM  
Canalisation fuyarde communes de Saint Amand, Mainsat...  
DUP La Chaudrue  
Accord cadre à bons de commande  
Chloration en ligne...  
Travaux sur les réservoirs (génie civil)  
Sectorisation sur distribution réservoirs)

## **4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé 1. 350 € HT ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,001 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 641	12 722
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,83	2,90
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,7%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,69%	77,34%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,94	0,94
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,79	0,83
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,067%	0,362%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,001 €	0,0005 €